



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

Présents : A. ESCURET, R. LORIVAL, C. TARRAGA, J. BOUISSON, C. COURTENS, D. AZEMA, I. BARTHE, G. BOUISSON, M. CLUZEL, D. DOUARCHE, D. MASSOL, M. MURIOT, M. SIBILLE

Procuration : P. AZA-VALLINA à D. MASSOL

Excusé : J. MAJRI

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h10

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15/02/2021.

Vote : Unanimité (11 présents).

Arrivée à 18h15 : D. AZEMA, D. DOUARCHE, C. TARRAGA

2. DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION FAIC 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'aide financière du Département aux communes (appelée désormais FAIC) est reconduite en 2021. Elle propose, dans ce cadre, de solliciter le Département de l'Hérault pour l'aménagement et la réfection des voiries prioritaires pour les habitants et pour améliorer l'accueil touristique à savoir le chemin des gorges d'Héric, la route du Verdier bas et le réaménagement de l'entrée du parking de l'Eglise. Le montant global estimé des travaux est de 47 336,00 € HT. Madame le Maire rappelle que le montant du FAIC 2020 était de 34 000 €. Elle invite donc le Conseil municipal à en délibérer.

Vote : Unanimité (14 présents).

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Madame Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Régis LORIVAL, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020, approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	501 680,27 €
Recettes de fonctionnement :	591 888,50 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	90 208,23 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	193 784,06 €
Recettes d'investissement :	42 829,66 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	-150 954,40 €



Résultat de clôture	
Tient compte du résultat du budget principal N-1 (2019) :	189 985,31 €
• Excédent fonctionnement 130 176,45 €	
• Excédent investissement 120 555,03 €	

Mme le Maire apporte une information relative aux dépenses d'investissement : remboursement CC (opération camping) pour 81 810 €, réfection toiture ateliers communaux pour 15 027 €, aménagement rue des Pitchous pour 17 406 €, réfection rue de la Justice pour 20 395 €, voirie accès camping 27 552 €.

Madame Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Régis LORIVAL, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Vote : Unanimité (13 présents).

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET TOURISME

Voir point 3.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget tourisme de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET TOURISME

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	151 255,62 €
Recettes de fonctionnement :	185 564,54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	34 308,92 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	14 054,63 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 14 054,63 €

Résultat de clôture	
Tient compte du résultat du budget tourisme N-1 (2019)	10 243,13 €
• Déficit fonctionnement -14 828,04 €	
• Excédent investissement 4 816,88 €	

Mme le Maire souligne que, malgré le contexte sanitaire qui a limité l'exploitation à 3 mois, la partie fonctionnement est excédentaire grâce à des efforts de rigueur de gestion qui vont permettre le financement de travaux d'améliorations nécessaires.

Madame Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Régis LORIVAL, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Vote : Unanimité (13 présents).

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

Voir point 3.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION :

Dépenses d'exploitation :	41 345,98 €
Recettes d'exploitation :	34 593,49 €
Résultat d'exploitation de l'exercice :	- 6752,49 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement :	29 439,58 €
Recettes d'investissement :	22 972,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 6467,58 €

Résultat de clôture :		
Tient compte du résultat du budget assainissement N-1 (2019) :		-76 549,95 €
• Déficit Exploitation	- 14 421,74 €	
• Déficit Investissement	- 48 908,14 €	

Madame Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Régis LORIVAL, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Vote : Unanimité (13 présents).

9. AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des demandes reçues.

Une demande émane de l'Auberge du Caroux, concernant la terrasse et son extension accordée en 2020.
 Une demande émane de HappyRid'e'Bike concernant un projet de magasin de location de VTT électriques et de vélos de randonnée.

Madame le Maire propose d'ajourner la délibération dans l'attente de précisions concernant ces demandes.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le conseil sur l'état de la dette tous budgets confondus au 01/01/2021 :

Budget	Organisme de prêt	Taux %	Capital restant dû 31/12/2020	Dernière échéance	Anuités 2021	
					Capital	Intérêts
Principal	Caisse Epargne - Camion	0,90	4 586,41	25/08/21	4 586,41	20,66
Assainissement	Crédit Agricole -STEP	4,34	35 381,91	30/06/23	13 696,34	1 314,66
Tourisme	Crédit Agricole - Sanitaires BPA	3,66	16 754,51	30/10/22	7 343,76	447,56
Tourisme	Caisse Epargne - sanit. camping	2,79	26 514,08	25/09/24	6 802,37	668,99
TOTAL			83 236,91		32 428,88	2 451,87

- SIAE : Madame le Maire rend compte du courrier reçu relatif à l'adhésion de la commune de St Martin.
- VACCINATION : Madame le Maire souligne l'action des services administratifs qui ont servi de relais aux personnes ne disposant pas d'accès internet afin qu'elles puissent prendre rendez-vous.
- C. COURTENS signale que le bois destiné à l'aire des jeux d'enfants (6m³) arrivera la semaine 12.
- M. SIBILLE informe qu'un coopérateur de la commune a rencontré la direction du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc concernant le dossier de la cave de Quarante. Madame le Maire informe qu'elle doit rencontrer le Président du Parc à ce sujet. Elle ajoute qu'elle a eu la confirmation que la cave coopérative de Quarante est en redressement judiciaire et précise que la mairie poursuit ses démarches concernant ce dossier.
- M. CLUZEL informe qu'un poteau électrique est mal placé devant l'habitation d'un habitant de Mons et que la proposition ENEDIS s'élève à 25 000€. C. COURTENS précise que ces types de travaux sur le réseau sont à envisager dans le cadre d'une opération plus globale, par exemple à l'échelle du hameau, afin de bénéficier de subventionnements.

Fin de la séance : 20h40

Le secrétaire de séance :


 Régis LORIVAL

Le Maire

Arielle ESTIÈRE

